

DECRET N° 81-100 du 6 Avril 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim
du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA,
Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique pour compter du 6 Avril
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 6 Avril 1981, le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est
chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique pendant l'absence du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Avril 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PB 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CFC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSEP-MPSAE 6
autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - EN 6 BCP 1 JORPB 1.-